BULLETIN MUNICIPAL N°52

Le Mot du Maire

A quatre mois de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il apparait que la préparation en amont a plutôt bien fonctionné, les enfants apprécient ce moment mais c'est aussi très lourd pour le personnel encadrant car nous avons à gérer une trentaine d'enfants. Ce nouveau rythme est éprouvant pour les petits et une très grande fatigue est constatée, chez les grands un peu moins. Je tiens à remercier Stéphanie, Mireille et Laurence pour leur investissement à réussir cette mission.

Les travaux engagés aussi bien sur le chemin des crêtes que pour l'accessibilité aux handicapés de la mairie se sont bien déroulés et une économie importante a pu être faite sur l'accessibilité comme vous pourrez en lire le détail plus loin.

Le sujet important actuellement est la fusion des communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de St Marcellin et Chambaran Vinay Vercors, une véritable usine à gaz ! Quoiqu'il en soit la réflexion est en cours, les éléments de diagnostic ont été présentés pour formaliser un projet pour le sud Grésivaudan. Les élus de la 3C2V ont déposé une motion sur la date de la fusion fixée au 01 janvier 2016 qui semble illusoire pour réussir pleinement la fusion et ont demandé à la repousser au 01 janvier 2017.

Une maison de santé verra le jour sur le territoire de St Marcellin. Ce projet date de 2009, il a été initié par Laura Bonnefoy, médecin, Maire de Vinay et présidente de la 3C2V et vice-présidente du Syndicat Mixte en charge du cadre de vie et de la santé en collaboration avec Pierre Ortega et Eric Beunier, médecins généralistes. Cette structure permettra de regrouper au même endroit les soignants puis plus tard un laboratoire et un centre de radiologie.

Je souhaite dire un petit mot à propos du Center Parc de Roybon. Le Center Parc nécessitera 1500 emplois dans tous les corps de métiers du bâtiment privilégiant les entreprises locales, c'est 700 emplois, sans compter les 140 emplois indirects induits et les retombées financières sur les collectivités et l'Etat. L'emprise du site concerne 200Ha de foret, 76 hectares seront défrichés dont 40 seront replantés. Ce projet est implanté sur des zones humides. Pour autant, toutes les zones dites humides et impactées par le center parc ont été compensées dans le cadre stricte de la loi. Ce projet est légal. Les actions de violence contre le Center Parc sont inadmissibles, les élus croient en l'avenir de leur territoire et soutiennent ce projet porteur d'espoir pour nos entreprises locales et le tourisme.

Je terminerai en espérant que la situation économique du pays et l'optimisme reviendront en 2015.

Je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de Noël et une très bonne Année 2015 à chacune et à chacun d'entre vous. Je vous donne rendez vous le 17 Janvier à 11 h 00 pour fêter ensemble la nouvelle année.

Alain Rousset

LES DÉLIBÉRATIONS DU SEMESTRE

Séance du 25 août 2014 :
Délibération pour transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques à la 3C2V
Délibération approuvant le rapport annuel 2013 de la régie des eaux et d'assainissement de la 3C2V
Délibération pour création de 2 postes d'adjoint d'animation 2ème classe suite aux nouveaux rythmes scolaires
Délibération concernant la rémunération des personnels enseignants assurant des missions périscolaires
Délibération pour la hausse tarifaire du contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de l'Isère
Délibération pour modifier le contrat de vérifications des installations électriques avec Véritas
Délibération pour l'adhésion à l'AURG
Délibération pour les indemnités du comptable du trésor chargé des fonctions de receveur
Délibération pour participation de la commune de Quincieu aux travaux du chemin des crêtes
Délibération pour la mise en place d'une garderie payante le mercredi en fin de matinée suite à la réforme des rythmes scolaires.

Séance du 14 Novembre 2014 :
Délibération décision modificative N°1 mouvement de crédit pour achat d'un store à l'ACCA
Délibération décision modificative N°2 mouvement de crédit pour paiement des intérêts du prêt relais du cimetière
Délibération décision modificative N°3 mouvement de crédit pour travaux de consolidation du chemin des crêtes
Délibération décision modificative N°4 opérations sous mandat chemin des crêtes part de la commune de Quincieu
Délibération décision modificative N°5 virement de crédit création champ de vue et accessibilité handicapés de la mairie
Délibération décision modificative N°6 mouvement de crédit pour l'achat d'une tronçonneuse
Délibération acceptant un devis pour la mise en place d'une descente de chéneaux à l'église
Délibération pour augmenter le tarif de la garderie
Délibération acceptant la convention de prise en charge des travaux de consolidation du chemin des crêtes avec la commune de Quincieu
Délibération pour l'achat d'un logiciel ACROBAT Pro d'adobe pour la dématérialisation des documents comptables et financiers
Délibération achat d'une tronçonneuse
Délibération concernant la rétrocession de la concession N°30-31 emplacement D14 Guillermond Fernand
Délibération pour prendre un contrat de maintenance pour le défibrillateur chez SMSP

Séance du 15 décembre 2014 :
Délibération autorisant la signature du nouveau bail avec la Sarl Tullins Restauration
Délibération pour réseaux et services locaux de communication électroniques en vue du déploiement du Très haut Débit
Délibération en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (mise en œuvre du programme TEPOS à l'échelle du Sud Grésivaudan)
Délibération virement de crédit pour paiement indemnités Mme Mabelly TAPS
Délibération mouvement de crédit pour paiement logiciel Acrobat Pro
Délibération pour signature bail nouveau locataire au presbytère Mme Tosal et M. Bertoux
Délibération concernant la salle de l'ancienne cantine qui sera une salle inaccessible depuis l'auberge

Travaux Chemin des Crêtes :

Les communes de Serre Nerpol et de Quincieu ont décidé la consolidation du chemin des crêtes et ont passé une convention pour que la commune de Serre-Nerpol porte le projet dans le cadre du programme triennal de grosses réparations. La commune de Quincieu s'est engagée à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux hors taxes, déduction faite de la subvention de 32,5 %, tva en sus puisque les travaux seront intégrés dans le patrimoine de chacune des communes.

Une consultation a été programmée et a donné les résultats suivants :

Eiffage : 35.450 € HT
Chambard : 25.525 € HT (au finisseur)
Guintoli : 24.650 € HT (à la niveleuse)
27.150 € HT (au finisseur)
Colas : 24.650 € HT (au finisseur)

La commission des travaux a retenu l'entreprise Colas pour un montant de 24.650 € HT

A ce jour, les travaux sont terminés et la répartition des charges pour chaque commune a été établie. Le montant des travaux hors taxes s'élèvent à 22.140 € 20
22.140 € 20 x 32,5 % = 7.195 € 57 de subvention à déduire du montant HT soit 14.944 € 63 à diviser par deux = 7.472 € 32 HT 8.966 € 78 TTC. Un titre de recettes a été émis pour la commune de Quincieu pour la récupération de sa part par la commune de Serre Nerpol. A noter que la subvention pour ce projet sera versée en 2015.

Travaux accessibilité de la mairie :

La commune a consulté deux entreprises Chambard et Rival pour la réalisation de ces travaux. Le devis de Chambard s'élevait à 15.841€ 80 TTC et celui de Rival à 6.486 € 18 TTC. Le conseil municipal a donc retenu l'entreprise Rival. La subvention de la maison du territoire se montera à 50 % du montant HT soit 2.702 € 58 qui seront versés en 2015.

Les travaux d'accessibilité de la mairie sont aujourd'hui terminés.

Avant

Pendant

Pendant

Pendant

Pendant

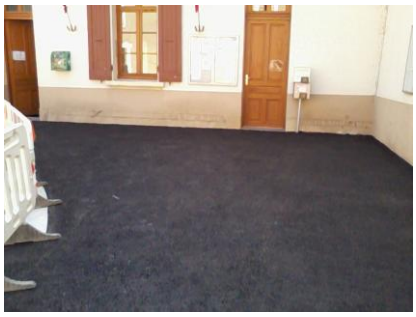

Après

Réponse de Michel Boutry, Premier Adjoint au tract « Avis à la population »

Le Conseil Municipal souhaite revenir sur un tract anonyme (CLDSN) diffusé courant octobre dans certaines boîtes aux lettres et affiché sur certains panneaux de la commune (Moulin de Charpenay).
Ce tract, intitulé « Avis à la Population » met gravement en cause l'honneur et la probité de notre maire, Alain ROUSSET.
Il lui est en effet reproché d'utiliser pour son compte personnel l'employé municipal (Gérard) ainsi que le matériel de la mairie (alors que c'est souvent le maire qui prête son matériel pour les besoins de la commune)

Qu'en est-il ? Alain Rousset a en effet demandé à l'employé municipal de mettre des panneaux vers le Moulin de CHARPENAY suite à un épandage de terre sur la route, rendant celle-ci dangereuse. De sa propre initiative, Gérard a décidé, après avoir mis les panneaux, de nettoyer cette terre avec le tracteur, pour éviter tout accident, et il n'y a rien à y redire. Que reproche t- on et à qui ? Au maire de prendre ses responsabilités de maire pour éviter des accidents ? A l'employé municipal d'en faire trop ? A l'évidence, si un accident avait eu lieu, la responsabilité de la commune aurait pu être recherchée et engagée.

Le but du maire était de faire propre, le but de ce tract est de salir.

Il y a des limites à ne pas dépasser dans la critique et la mauvaise foi.

Chacun est libre de penser et dire ce qu'il veut, mais l'anonymat est détestable et indigne, les termes de ce tract semblant pouvoir être assimilés à de la diffamation.

(Pour Information : Une diffamation à l'encontre d'un élu local, d'un parlementaire ou d'un policier en raison de ses fonctions est punissable d'une amende de **45 000 €**.)

LE TRES HAUT DEBIT programmé par le Conseil Général

Le Conseil Général a organisé le 24 septembre une réunion d'information pour la 3C2V à L'Albenc.
La couverture de l'Isère en Très Haut Débit numérique n'est la compétence obligatoire de personne (ni de l'Etat, ni de la Région, ni du département, ni des Intercommunalités, ni des Communes).
Aussi, pour éviter une fracture numérique et mettre en œuvre une solidarité territoriale, le Conseil Général a décidé d'être l'assembleur du plan Réseau d'initiative publique Très Haut débit pour l'Isère en partenariat avec les intercommunalités.
L'acheminement du Très Haut débit se fera par la fibre optique, soit en aérien soit par câble enterré. Le budget est de 353 millions d'euros dont 240 millions à la charge des partenaires publics et 113 millions à la charge d'un opérateur retenu dans le cadre d'une délégation de service public. Sur les 240 millions, 162 proviendront de subventions. Le solde soit 78 millions sera financé à parité par le CG et les intercommunalités : coût pour la 3C2V : 900 000€ sur 9 ans.
Deux phases de travaux sont prévues : couverture d'ici 6 à 7 ans de presque toutes les communes de la 3C2V et à l'horizon 2027 couverture de la totalité (il est à noter que seules 4 communes feront partie de la seconde phase : Chasselay, Varacieux, Quincieux et …Serre Nerpol !)
Où en sommes-nous actuellement ?
Il semblerait que le CG ait racheté à Alsatis ses moyens de transmission Wifi et que le Haut débit (20 mégabits par seconde) soit apporté à tous d'ici mars 2015. Il ne nous restera qu'à patienter jusqu'à 2027 pour avoir le Très Haut débit.
(Michel Boutry)

Communiqué d'Alsatis à la mairie en date du 26 novembre 2014

"La société Alsatis, exploitant du réseau haut débit radio de l'Isère, vous informe que des travaux de montée en débit sont en cours dans vos communes respectives. A cette occasion, il est possible que certains administrés abonnés au réseau puissent venir en mairie vous demander pourquoi il y a une dégradation de la qualité de service. En fait, les travaux engagés pour la montée en débit à 20M peuvent occasionner des pertes de connexions. Je vous demande de bien vouloir indiquer à ces personnes de se rapprocher de leur fournisseur d'accès internet afin qu'elles soient identifiées et que nous puissions les renseigner. Ils pourront, à partir du 1er mars 2015, s'abonner à l'offre 20M et avoir un accès très rapide à internet."

Point sur les Molocks- Délégués Smictom M. Boutry, Y. Van de Caveye, C.Ageron, J. Martin)

Le 16 octobre, vos élus chargés de la commission SMICTOM, Yannick Van de Caveye et Michel Boutry, étaient convoqués à St Marcellin avec les autres élus des 3 communautés de commune, pour décider de l'avenir du badge d'accès aux Moloks.
En effet, les incivilités constatées (nombreux dépôts de sacs devant les Moloks) entraînant des nuisances à l'environnement et un coût de traitement important pour les communes d'une part, le dysfonctionnement fréquent de l'ouverture des Moloks d'autre part ont fini par rendre ce système de collecte des ordures ménagères trop contraignant pour les utilisateurs.

Comme l'a dit Laura Bonnefoy, présidente de la communauté de commune 3C2V, et maire de Vinay : « un projet raté dès le départ ne se rattrape jamais ».
Au cours du débat, les 3 communautés de communes ont exprimé leur point de vue, allant toutes vers la suppression du badge.
Quelques maires n'étaient pas d'accord estimant que ceux qui avaient joué le jeu allaient se sentir floués.
Finalement, et après plus d'une heure d'échange, la décision est mise au vote à bulletin secret et sur 86 votants, 57 sont pour la suppression du badge et 28 pour son maintien.
En conséquence, et à partir du 1er Janvier 2015 les Moloks seront en accès libre et ouverts en permanence.
Outre la facilité d'utilisation retrouvée, ce vote entraîne une économie de fonctionnement de 122 000€ par an, car il n'y aura plus d'entretien des systèmes électroniques qui tombaient régulièrement en panne.

Ordures ménagères : la fin du badge !

Le 16 octobre dernier, le Comité syndical du Sictom Sud Grésivaudan a décidé de supprimer le badge permettant de déposer les sacs fermés d'ordures ménagères résiduelles. Mesure qui sera effective dès le 1er janvier prochain sur l'ensemble des 180 points d'apport volontaire implantés sur le Sud Grésivaudan.

C'est donc au terme d'un débat ouvert et serein, animé par Bernard Eyssard, président du Sictom et maire de Saint-Vérand que la décision a été prise à une très nette majorité des délégués : 57 pour, 28 contre et 1 abstention.

Ce choix clair ne remet en cause, ni la nécessité de poursuivre et amplifier l'effort de réduction des déchets, ni le principe de la redevance qui reste en vigueur. Au contraire, cette décision a été prise dans le seul objectif de faciliter l'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles après une période d'expérimentation sur quelques points d'apport volontaire, l'été dernier, qui a donné des résultats positifs. Là où ce dispositif a été testé, il a été constaté une diminution des dépôts sauvages, une stabilité des volumes d'ordures ménagères déposées et le maintien de la qualité globale du tri.

Ainsi, en mettant les moloks en accès libre, les élus répondent à une attente des habitants dont beaucoup souhaitaient la suppression de la contrainte du badge, jugée par eux peu pratique et pas assez fiable dans le fonctionnement du mécanisme. Une réalité dont il a été tenu compte !

Cette simplification est donc bien une décision qui, faisant appel à la responsabilité citoyenne, est une incitation à poursuivre et amplifier le tri de nos déchets pour en réduire les volumes et maîtriser les coûts de traitement que vous payez à travers la redevance.

Car si depuis quelques années, nous avons appris à trier nos déchets pour séparer les matières recyclables comme le verre, le papier, les cartons, les métaux, les plastiques, valoriser en compost les fermentiscibles et à utiliser la déchèterie pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin, un effort reste à faire pour réduire significativement la part des déchets non recyclables ou valorisables dont le coût de collecte et d'élimination est très lourd pour la collectivité donc pour vous, usagers !

Il s'agit donc d'amplifier les très bons résultats enregistrés ces dernières années en matière de tri, grâce aux efforts de chacun qui en cinq ans, ont permis de multiplier par 4 le tonnage des emballages recyclés. On ne s'arrête pas en si bon chemin, on continue !

Temps d'activités périscolaires :

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires se déroulent dans de bonnes conditions, une fréquentation très importante et lourde pour l'encadrement. Il est constaté par les enseignants, le personnel encadrant et les infirmières scolaires une très grande fatigue chez les touts petits, petits et moyens et chez quelques grands aussi. Aussi, il a été conseillé aux parents d'élèves dans la mesure du possible de récupérer les touts petits, petits et moyens à 15 h 25 aussi souvent que nécessaire pour leur permettre de se reposer.

Dématérialisation des documents comptables et financiers dans le secteur public

La dématérialisation est un enjeu stratégique qui permet une gestion plus performante des recettes et des dépenses locales. Son but :

- réduire la manipulation des documents papier
- Réduire les délais de transmission et de traitement
- Moderniser et sécuriser les échanges de la chaîne comptable et financière
- Interopérabilité de dématérialisation et de transmission
- Facilité d'archivage et d'accès à l'information archivée

Notre commune prépare depuis quelques mois le passage au PES V2 (Protocole d'Echanges Standard version 2) qui permettra la dématérialisation native des pièces comptables, qui véhiculera les pièces justificatives associées et permettra la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres, d'avancer vers la certification des comptes. Nous ne rentrerons pas plus loin dans les explications qui peuvent paraître un peu barbares. Ce qu'il faut savoir c'est qu'après une phase d'enrichissement des informations de comptabilité, un référentiel de tiers fiabilisé, un typage des pièces budgétaires en fonction de la nature de l'opération comptable, une mise en cohérence des modes de règlement utilisés, un typage des recettes par insertion d'un code produit, des ajustements nécessaires sur les références inventaires, emprunts, marchés, régies, cautions, la phase test PESOS de la commune est validée pour ce fameux passage en production qui s'avère être la première étape. Suivra la deuxième étape en avril ou mai 2015 avec la dématérialisation des pièces justificatives et pour laquelle la commune vient de passer commande d'un logiciel adapté qui transformera les PDF scannés en PDF/A et qui nous évitera d'avoir à acheter un scanner spécifique ou d'avoir à faire équiper notre photocopieur d'un logiciel adapté le rendant conforme mais dont le coût est exorbitant.
Dans un avenir très proche, la dématérialisation avec la Préfecture suit le même chemin pour la transmission des délibérations, arrêtés, certificat administratif, rapport de présentation des marchés publics etc…
La dématérialisation est déjà active pour le service élections, le Centre de Gestion, les plateformes Cnracl, Ircantec, Assedic, Urssaf….

Convention de gestion avec l'OPAC 38

Lors de la création des logements sociaux et de l'auberge en 1997, l'OPAC avait insisté pour qu'une convention de gestion soit passée afin de définir et de répartir les différents postes de charges entre l'OPAC 38 et la commune. Cela concernait entre autres, les travaux de raccordement à l'égout dont l'entretien était pris en charge par l'OPAC 38, l'entretien des espaces extérieurs, et la cuve de gaz propane (La consommation de gaz concernant les logements prise en charge par l'OPAC, la commune de Serre Nerpol celle de l'auberge). Chaque partie récupérant auprès des utilisateurs leurs consommations (locataires OPAC et locataire auberge).
Aujourd'hui, devant les difficultés récurrentes pour obtenir le paiement des sommes avancées par la commune pour les consommations de gaz de l'auberge et des problèmes de maintenance de l'OPAC, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 14 novembre 2014 de révoquer purement et simplement l'article 4 de cette convention et que l'OPAC facture directement à l'auberge sa consommation de gaz, ce qui évitera à la commune de faire une avance parfois non récupérable.

Fusion des Communautés du Sud Grésivaudan

Les Maires de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) réunis le 13 novembre dernier en conférence des maires ont pris une motion pour faire part de leurs attentes s'agissant de la procédure de la fusion dans laquelle se sont engagées les Communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du pays de St Marcellin et Chambaran Vinay Vercors.
Les Maires de la 3C2V approuvent les éléments de diagnostic du territoire Sud Grésivaudan présentés en Conférence des exécutifs du Sud Grésivaudan le 15 octobre 2014.

Ces éléments de diagnostic appellent un indispensable travail de réflexion, de concertation et de débat pour formaliser un projet pour le Sud Grésivaudan représentatif :
- de nos valeurs communes,
- de notre compréhension des enjeux de ce territoire,
- de l'avenir que nous souhaitons pour celui-ci à échéance de 10 ans.

Il nous semble que l'élaboration de ce projet de territoire est un préalable pour bâtir l'architecture des compétences de la future communauté de communes de même que l'ensemble du travail qui en découlera :
- finances du groupement et fiscalité locale – instrument au service du projet de territoire.
- organisation des ressources humaines du groupement.
- organisation politique de la structure.

Il est entendu que cette procédure de fusion des intercommunalités doit satisfaire les buts suivants :

- ✓ Servir l'intérêt général
- ✓ Apporter aux administrés des services publics de qualité
- ✓ Maîtriser les dépenses publiques à l'aube d'une période qui s'annonce excessivement complexe du point de vue financier.

Il a été annoncé en Conférence des exécutifs que la date prévue pour la fusion des EPCI du Sud Grésivaudan est celle du 01 janvier 2016. Ce délai particulièrement resserré ne laisse qu'un temps excessivement limité aux élus pour engager cet important travail, tout au plus 4 à 5 mois. Il apparaît ainsi totalement illusoire de tenir de tels délais compte tenu des incertitudes actuelles concernant :

- ✓ Les dispositions de loi NOTR à l'étude en ce moment même au parlement
- ✓ Un rapprochement éventuel – en tout état de cause à l'étude – de la CCBI avec les EPCI du Vercors
- ✓ Les questionnements de certaines communes en périphérie de périmètre pour une adhésion aux groupements limitrophes
- ✓ Les difficultés de la CCPSM auprès du tribunal Administratif

Considérant tous les éléments évoqués ci-dessus, les représentants des communes membres et des administrés de ce territoire, conseillers communautaires de la 3C2V adressent une motion aux Présidents des trois communautés de communes, au président du Syndicat Mixte du pays du Sud Grésivaudan, aux maires des communes du Sud Grésivaudan

1. Méthodologie

Conscients des enjeux relatifs au rapprochement des structures intercommunales du Sud Grésivaudan, nous demandons aux présidents en charge du pilotage de la procédure de fusion de proposer une méthodologie de travail associant l'ensemble des élus du territoire à l'élaboration d'un projet politique partagé, cohérent, durable, ambitieux et néanmoins conforme aux capacités financières qui sont les siennes.
Cette méthode de travail, sans compromettre l'importance de l'impulsion et du rôle de coordinateur que doivent tenir les présidents réunis en COPIL (comité de pilotage) doit privilégier la participation réelle et régulière des élus communautaires et municipaux aux travers de commissions thématiques en charge de l'élaboration du projet de territoire dans

un premier temps. A cet effet, la Conférence des exécutifs ne saurait être réduite à un temps d'information à postériori des décisions prises par quelconque comité restreint.
Un planning de commissions, COPIL et COPIL élargi doit être établi afin de jalonner cette période de travail et de concertation jusqu'à la validation du projet de l'arrêté de périmètre.

2. Délai de fusion
   L'annonce faite consistant à fixer la date de fusion des communautés au 01 janvier 2016 nous semble illusoire et de nature à précipiter l'indispensable temps de la concertation et du débat politique qui doit se tenir.
   Aussi considérant qu'il est de notre responsabilité de réussir pleinement la fusion et qu'aucune disposition ne nous impose un délai tel, nous estimons qu'il est nécessaire de préférer la qualité du travail à la précipitation.
   Aussi nous demandons que la date de fusion soit reportée au 01 janvier 2017, délai qui semble raisonnable pour assumer la charge de travail qu'implique une telle procédure.
   Nous demandons aussi une consultation de toutes les communes du Sud Grésivaudan d'ici la fin d'année 2014 afin que soit décidée démocratiquement de ce délai.

Cette motion sera transmise au représentant de l'Etat.

Syndicat des énergies du Département:

Le SEDI a pris en charge le diagnostic du réseau EP afin de définir conjointement un programme pluri-annuel de travaux. Les travaux de mise en conformité ou en sécurité sont traités prioritairement, avec une participation communale. Le patrimoine EP est mis à disposition du SEDI, mais le Maire conserve son pouvoir de police. Etendue précise du transfert de compétence : travaux neufs et maintenance, mais pas les consommations.
L'inventaire du patrimoine a été intégré dans l'outil cartographique (SIG) de suivi de la maintenance et servira de base pour établir le programme de maintenance (nombre et type de luminaires, d'armoires… à entretenir).
Coût de fonctionnement annuel : Le coût moyen de maintenance est de 35 € H.T. / an / foyer lumineux, soumis à variations en fonction des prix du marché passé (étendue du lot), ainsi que du patrimoine communal (nombre et types de luminaires). **Ce coût est pris en charge partiellement par le SEDI : à hauteur de 60% sur le H.T. pour les communes ≤ 2000 hab. et de 30% sur le H.T. pour les communes > 2000 hab.**
Ce coût comprend : L'entretien de l'équipement : nettoyage, remise en état pendant le marché et aux dates programmées (2 passages par an). Sont inclus : le changement de la lampe et de l'ensemble du petit matériel nécessaire à son fonctionnement (si besoin) dans le cadre de cette maintenance programmée. Le contrôle visuel de vétusté systématique de l'état des candélabres. La maintenance des armoires de commandes et de leur état. ***Toute demande supplémentaire sera facturée en complément.***
La maintenance des illuminations de fin d'année n'est pas incluse dans le coût forfaitaire par foyer lumineux (FL) et toute demande fera l'objet d'un devis établi sur la base du bordereau des prix unitaires (BPU) et sera facturée en supplément.

A ce jour, rien de particulier pour notre commune. 31 communes ont transféré leur éclairage public au SEDI, pour ces communes l'ensemble des travaux d'éclairage public est à la charge du syndicat.

Un service de cartographie en ligne permettant la visualisation des réseaux de distribution d'électricité sont accessibles aux communes permettant le signalement des pannes et le suivi des interventions en direct. Il est à noter que ce service est offert aux communes de moins de 2000 habitants.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, la commune peut choisir le concessionnaire de son choix, dans notre cas la commune fait poser et déposer les guirlandes par la régie de Vinay dont le coût est moins élevé qu'au SEDI.

Délégué Thibaud Serrière

Commémoration du 11 Novembre :

Depuis leur retour du front, les survivants de la Grande Guerre ont porté le souvenir des combattants lors des commémorations du 11 novembre. Depuis 2008, plus aucun survivant ne peut témoigner. Désormais, il appartient à toute la communauté et aux enseignants d'assumer la transmission de l'Histoire et de la Mémoire de ces évènements aux générations futures afin que tous les enfants de France et d'ailleurs, morts aux combats ne soient pas oubliés. C'est pourquoi aujourd'hui pour que la jeune génération sache que ces noms cités le 11 novembre correspondent tous à des personnes sur lesquels nous ne pouvons pas mettre un visage mais nous pouvons leur rendre hommage en se rappelant de leur parcours sommairement au milieu de cette guerre et de la manière dont ils nous ont quitté. Beaucoup d'entre eux ce sont retrouvés au milieu de combats qualifiés aujourd'hui de "boucherie" et dont on ne peut même pas imaginer les souffrances endurées physiquement et psychologiquement.

Nous avons une pensée pour les enfants de Serre-Nerpol tués à l'ennemi en 1914-1918 :

Pour personnaliser ses noms inscrits sur le monument et pour leur rendre hommage :

BESSON Lucien
Né le 23 juillet 1880, décédé le 15 octobre 1918 à la Veuve à Chalon sur marne (Marne) des suites de maladie contractée en service
BLAIN Paul
Soldat du 22ème régiment d'infanterie- Prisonnier au camp de guerre de Cassel
Décédé des suites de ses blessures à Niederzwehen le 25 avril 1915 à l'âge de 32 ans
CAILLAT Alfred
Soldat au 106ème régiment territorial 6ème compagnie décédé le 23 octobre 1916 à la Panne Ambulance Océan à l'âge de 41 ans
CARRU Emile, né le 20 juillet 1887 à Serre Nerpol, tué à l'ennemi le 28 mai 1917 près de Glennes dans l'Aisne
CHAVAT Albert
Croix de Guerre soldat de 2ème classe 149ème régiment infanterie décédé en avant d'Etray Sainte Restitue dans l'Aisne le 28 mai 1918 d'une balle dans le cœur.
CHEVALLIER Auguste
Soldat au 4ème régiment de génie 3è bataillon, décédé le 31 mars 1915 à St Dié dans les Vosges
DETROYAT Achille
Soldat au 4ème régiment de génie décédé de ses blessures de guerre le 17 août dans l'ambulance 11/13 à l'âge de 37 ans à Brocourt dans la Meuse
DETROYAT Régis
Soldat de 2ème classe au 42ème régiment d'infanterie coloniale décédé des suites de ses blessures de guerre le 05 novembre 1916 à MarcelCave les buttes dans la Somme à l'âge de 22 ans
GELAS Camille, né le 08 décembre 1884 à Serre Nerpol, soldat au 38ième régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 02 octobre 1918 à Marvaux –Vieux dans les Ardennes
GELAS Louis (Pierre Louis) né le 04 mars 1881 à Serre Nerpol, soldat au 141ième régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 24 septembre 1914 à Lihons dans la Somme
GERBERT Auguste Célestin, né le 22 novembre 1897 à Romans/Isère, 2ème classe au régiment d'infanterie coloniale, décédé des suites de blessures le 15 octobre 1917 au centre hospitalier de Souilly dans la Meuse.
GIROUD Joseph
Soldat du 8ème régiment colonial tué à l'ennemi le 27 mai 1915 à Seddul-Bahr en Turquie à l'âge de 27 ans
GUILLERMOND Constant
Soldat 2ème classe au régiment d'infanterie, disparu aux combats de Foucaucourt dans la Somme le 07 octobre 1914, retrouvé dans le champ de bataille de Chevignes dans la Somme à l'âge de 33 ans.

MARION Michel
Caporal à la 3ème compagnie du 105ième régiment d'infanterie décédé d'un éclat d'obus le 10 décembre 1916 à Avocourt dans la Meuse à l'âge de 40 ans.
MATRAIRE Joseph
Tué à l'ennemi le 26 septembre 1915 à Souain dans la Marne à l'âge de 22 ans (disparu)
MENTAZ-BERTHON Victor
Décédé le 03 octobre 1914 à Fontaine le Cappy dans la Somme à l'âge de 34 ans
SERRIERE Paul
Soldat de 2ème classe 140ième régiment d'infanterie, décédé d'une balle dans la tête sur le champ de bataille à la Croix Idoux dans les Vosges le 06 septembre 1914
TANCHON Louis né le 16 mars 1891 à Serre-Nerpol, soldat au 99ième régiment d'infanterie, décédé des suites de blessures dans l'ambulance N°7 à Harbonnières dans la Somme le 08 octobre 1914, inhumé à la Nécropole nationale de Dompierre (Somme)

Et pour ceux Tués à l'ennemi en 1939-1945 :

BONNETON Louis – : né le 28 juin 1903 à Saint Sauveur, domicilié à Serre Nerpol, soldat de 2ème classe à la 617ème compagnie du train. Epoux de Charlotte Tribouiller domicilié à Serre Nerpol

CARTIER Marcel – Né le 18 juillet 1921 à Serre Nerpol, il fait partie des fusillés du Vercors à Beauvoir en Royans le 20 juillet 1944.

GERBERT Charles
Caporal au 5ème bataillon d'infanterie coloniale décédé le 27 janvier 1940 au Maroc

GIROUD Roger : né le 13 septembre 1924 à Chasselay, domicilié à Serre Nerpol, soldat au 4ème bataillon de marche rattaché à la 2ème brigade Française libre, il est mort pour la France dans le bas Rhin tué par un éclat d'obus le 27 janvier 1945 à Illwald.

Un peu d'histoire :

Tous ces hommes morts au combat ou de leurs suites sont décédés dans le secteur de ces grandes batailles principalement dans la Marne, les Vosges, la Meuse, la Somme, en Allemagne, et dans l'Aisne. Ces soldats des tranchées ont vécu dans des conditions épouvantables, les poux, les puces, les rats et ils pouvaient au fil de leur avancement ou de leur recul se trouver parfois à des lieux du combat initial et ainsi être retrouvé mort à des kilomètres. Ils ont connu la faim, certains furent gazés, nous ne pouvons aujourd'hui imaginer ce qu'ils ont du endurer à cette époque.

A tel point qu'une chanson (créée par les soldats) a vu le jour ces années là et elle fut Vivement condamné par les autorités militaires (qui offrirent une petite fortune à celui qui en dénoncerait

l'auteur) elle fut connue sous plusieurs noms dont : ***"Les sacrifiés"***, ***"Sur le plateau de Lorette"*** et ***"La chanson de Lorette"***.

Elle demeure, aujourd'hui la chanson-type de l'antimilitarisme.

Le texte fait référence aux combats de 1917 au Chemin des Dames (Aisne). Le "plateau" dont il est question est le plateau de Californie qui surplombe le village de Craonne, théâtre des combats parmi les plus violents dans les premiers jours de l'offensive Nivelle du 16 avril 1917. Celle-ci avait pour but d'entraîner la "percée" des lignes allemandes et, en rompant avec la guerre des tranchées, de permettre une victoire française. La force des positions allemandes sur les hauteurs ainsi que la démesure du plan entraînèrent un échec complet. Par la suite, dans un contexte marqué par le limogeage de Nivelle, la première Révolution russe et une importante série de grèves à l'arrière, des refus collectifs d'obéissance (on parle des "mutineries") éclatent dans plus de la moitié des unités combattantes. C'est à cette indiscipline que fait allusion le dernier couplet qui assure que "les troufions [les soldats] vont tous se mettre en grève". Il faut noter que certains soldats eux-mêmes employèrent le vocabulaire de la grève lors des mutineries. L'un d'eux écrit: "Il y a un peu de scandale en ce moment et c'est un peu général partout. Un certain genre de grèves, quoi!" (Rapport du contrôle postal, 9 juin 1917, archives du SHDT 16N1521).

Cependant, le texte, fruit d'une élaboration lente et de l'amalgame de plusieurs versions, ne fait pas référence qu'à l'échec de 1917. Il contient aussi des allusions au quotidien des tranchées: le moment crucial de la "relève" qui signifie la fin du danger pour les uns et le risque de mort pour ceux qui "vont chercher leur tombe", la permission qui permet de voir les "embusqués" (pour les combattants, les hommes échappant indûment au conflit) sur les "boulevards" parisiens; l'opposition souvent fortement ressentie (mais grossie pour les besoins de la chanson) entre civils protégés ("civelots") et fantassins exposés ("purotins").

Paroles

Quand au bout d'huit jours, le r'pos terminé,
On va r'prendre les tranchées,
Notre place est si utile
Que sans nous on prend la pile.
Mais c'est bien fini, on en a assez,
Personn' ne veut plus marcher,
Et le cœur bien gros, comm' dans un sanglot
On dit adieu aux civ'lots.
Même sans tambour, même sans trompette,
On s'en va là haut en baissant la tête.

Refrain
Adieu la vie, adieu l'amour,
Adieu toutes les femmes.
C'est bien fini, c'est pour toujours,
De cette guerre infâme.
C'est à Craonne, sur le plateau,
Qu'on doit laisser sa peau
Car nous sommes tous condamnés
C'est nous les sacrifiés !

C'est malheureux d'voir sur les grands boul'vards
Tous ces gros qui font leur foire ;
Si pour eux la vie est rose,
Pour nous c'est pas la mêm' chose.
Au lieu de s'cacher, tous ces embusqués,
F'raient mieux d'monter aux tranchées
Pour défendr' leurs biens, car nous n'avons rien,
Nous autr's, les pauvr's purotins.
Tous les camarades sont enterrés là,
Pour défendr' les biens de ces messieurs-là.

au Refrain

Huit jours de tranchées, huit jours de souffrance,

Pourtant on a l'espérance
Que ce soir viendra la r'lève
Que nous attendons sans trêve.
Soudain, dans la nuit et dans le silence,
On voit quelqu'un qui s'avance,
C'est un officier de chasseurs à pied,
Qui vient pour nous remplacer.
Doucement dans l'ombre, sous la pluie qui tombe
Les petits chasseurs vont chercher leurs tombes.

Refrain
Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là r'viendront,
Car c'est pour eux qu'on crève.
Mais c'est fini, car les trouffions
Vont tous se mettre en grève.
Ce s'ra votre tour, messieurs les gros,
De monter sur l'plateau,
Car si vous voulez la guerre,
Payez-la de votre peau !

Stationnement dans le centre du village :

Nous avons eu ces derniers temps plusieurs plaintes concernant les difficultés de stationnement dans le village, nous demandons donc aux riverains de n'utiliser **qu'un seul stationnement par maison** et de garer les véhicules supplémentaires sur les autres parkings communaux (vers la salle des fêtes, vers l'église ou l'auberge). Nous demandons également aux locataires du bâtiment Ivéry et des Tilleuls de se rapprocher de l'Opac 38 afin de récupérer le garage qui était initialement prévu pour leur appartement ce qui ferait de la place en attendant de trouver peut être une solution pour créer de nouveaux parking. Merci de votre civisme.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales doit se faire impérativement avant le 31 décembre 2014.
Pour les jeunes recensés à Serre-Nerpol, l'inscription se fera automatiquement à partir de leur 18 ans (s'ils sont nés de parents domiciliés à Serre Nerpol ou s'ils ont été recensés par le service national). Par contre, toutes les personnes nouvellement installées sur la commune doivent se faire inscrire.
Pour se faire, veuillez vous rendre à la mairie aux heures de permanence muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Dernière date, le mercredi 31 décembre de 11 h à 12 h

Etat Civil 2er semestre 2014 :

Reconnaissances avant naissance :

Néant

Naissances :

Adel Tadbirt le 21 novembre 2014 fils de Christophe Tadbirt et de Véronique Sibut

Mariage :

Horvath Laszlö et Cécile Matraire le 23 août 2014

Décès :

Anne-Claire Allibe le 02 juillet 2014

Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2015 et vous donnent rendez-vous pour la fête des vœux le Samedi 17 janvier à 11 H00 à la salle socio éducative

Nous invitons les parents de Dyclan, Victor, Lilou et Adel à être présents le jour de la cérémonie des vœux pour la remise du livret de bienvenue à leurs bébés.

Quoi de neuf chez les cycles 3 de l'école de Serre

Vie de la classe :

La rentrée s'est bien passée, nous avons retrouvé le chemin de l'école avec plaisir. Nous étions contents de retrouver la maîtresse mais pas le travail!

Nous avons très vite rempli la table de notre petit musée de classe. On aime amener des livres ou des objets en rapport avec ce que nous étudions en classe. On présente notre objet aux copains le matin puis on le laisse en exposition le temps qu'on veut.

En histoire ce qui nous a beaucoup plu c'est la première guerre mondiale, ça nous a passionné! On a été nombreux à amener des objets qui dataient de la grande Guerre. On a affiché en classe les grandes affiches de mobilisation générale, on a regardé des documentaires. Nous avons bien compris l'importance de la commémoration de la Guerre le 11 novembre.

Lorsque nous avons fini un travail et que nous avons envie de dessiner, nous faisons le rallye dessin. Cela consiste à dessiner sur un thème que nous avons choisi, nous l'affichons en classe et ensuite on vote pour le plus beau dessin de la classe!

Régulièrement on fête les anniversaires de la classe. On fait un bon goûter tous ensemble! Les récréations sont chouettes, on joue au foot, au badminton, au ping pong, ou on s'invente des jeux. Les petits font la récré avec nous mais chacun a son endroit pour faire du vélo ou jouer au foot par exemple. Quand on doit remonter en classe on prend chacun un petit par la main pour monter les escaliers.

Temps Activités Péri-Scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h20 à 16h05, nous participons aux TAPS.

Nous sommes partagés en 3 groupes, deux de grands et un groupe de maternelle. Stéphanie, Mireille et la maîtresse nous font faire des jeux, des créations en arts plastiques, ou encore on a des exercices sur la prévention des dangers domestiques et le secourisme.

Pour Halloween, on a fait une grosse boum pendant les TAPS, c'était trop bien, on avait créé les décorations pendant les séances de TAPS du mois d'octobre. Nous nous sommes déguisés et on a fait la fête et dansé autour d'un gros goûter.

La sortie pédagogique au jardin de Notre Dame de L'Osier:

Lundi 13 octobre 2014, nous avons pris le bus à 13h30 pour nous rendre à Notre Dame de L'Osier avec les maternelles, le maître et la maîtresse et la maman de Nils et celle de Laly pour accompagner. On a fait des groupes pour faire des ateliers.

Dans le premier atelier, il fallait planter des fleurs, dans le deuxième, il fallait fabriquer un habitat pour les insectes avec du bois, de la paille et des gobelets en plastique. Puis nous avons observé des fleurs à la loupe et étudié leur composition, et nous avons terminé avec le quatrième atelier où nous avons mangé des fleurs. Ensuite, nous avons pris un délicieux goûter avec de la confiture de pissenlit, sirop de géranium etc...

Pour finir, nous avons visité un jardin avec une mare, l'intervenant nous a expliqué comment les insectes se cachaient durant l'hiver pour ne pas avoir froid.

NOTRE-DAME-DE-L'OSIER

Un goût de fleurs

Martine, de l'association Espace nature Isère, a fait découvrir aux élèves de l'école maternelle et primaire de Serre-Nerpol et leurs professeurs, Mme Mabelly et M. Péguet, les différentes fleurs comestibles.

Dans le cadre de la Semaine du goût, lundi, les élèves des écoles de Chatte et Serre-Nerpol se sont rendus au Jardin pédagogique où Françoise Ginier-Gillet, présidente d'Espace nature Isère, Corinne Ruiz, coordinatrice, Benjamin Tosi, animateur, et des bénévoles les ont accueillis autour d'ateliers consacrés aux fleurs. Découverte des plantes comestibles et vertus médicinales des fleurs, fabrication d'un bouquet de tiges et fleurs séchées utiles pour nourrir les insectes, initiation au rôle des plantes dans la nature, la fleur qui devient fruit grâce à la pollinisation, tels étaient les ateliers ludiques auxquels les enfants ont pris plaisir à participer. Après la visite du jardin et son verger, les élèves ont expérimenté des nouvelles saveurs au cours d'un goûter avec confitures de camomille, pissenlit et autres fleurs comestibles.

C'était très intéressant.

Nous sommes rentrés à l'école pour 16h05. NILS et LEA

Le marché de noël:

Le marché de noël des écoles du RPI s'est déroulé le vendredi 12 décembre 2014 à 18 heures à Chasselay. A 18h30, nous avons chanté les chants de noël que Luc ou la maîtresse et le maître nous ont appris.

Nous avons mis en vente les objets et décorations de noël que nous avons fabriqué pendant les cours d'arts visuels et durant les TAPS.

Une buvette et des gâteaux ont été mis à la vente pour nous régaler! La venue du Père Noël était attendue avec impatience...

Sortie cinéma:

Le jeudi 18 décembre les classes du regroupement vont aller au cinéma de Saint Marcellin. Nous verrons un film sur le thème de noël.

En rentrant à l'école nous aurons le repas de noël de la cantine! La maîtresse sera à la table des CM2 car ils ne seront plus là l'année prochaine.

Le jour des vacances:

Le lendemain, le vendredi 19 décembre, ce sera le noël de l'école, le Père Noël viendra apporter les cadeaux que le SOU des Écoles lui a commandés pour nous. Nous serons tous autour du sapin pour l'accueillir. L'après-midi, nous pourrons sûrement profiter des jouets que le Père Noël nous aura apportés!

En attendant, nous comptons les jours qui nous séparent de noël grâce à notre sapin de l'Avent!

Les élèves et toute l'équipe éducative de Serre Nerpol vous souhaitent de Joyeuses Fêtes!!

Sortie au jardin pédagogique de Notre-Dame de l'Osier

Voici une sélection de photos faite par les élèves de maternelle et leurs commentaires dictés au maître

:

Nous descendons du car pour aller au jardin, le chauffeur nous regarde. Laurence vérifie que les ceintures sont bouclées.

La classe des grands et les parents d'Ewen nous accompagnaient. Il avait plu, il fallait faire le tour des flaques, on avait mis des bottes.

Nous avons mis de la paille dans des rouleaux pour fabriquer des hôtels à insectes. Ce sont des abris pour l'hiver.

Nous avons regardé et ramassé des fruits dans le jardin. Il y avait des limaces et des escargots car il avait plu

Le sou des écoles (Chasselay / Serre-Nerpol)

Comme chaque année, les bénévoles du sou des écoles s'activent pour organiser diverses manifestations qui permettent de financer en partie les activités sportives et culturelles, les sorties scolaires et l'achat de matériel et de jeux pour les 3 classes de l'école Chasselay – Serre-Nerpol. Encore une fois, le loto organisé en début d'année a été une véritable réussite et la fin de l'année scolaire a vu le retour de la kermesse organisée par le sou des écoles.

Au début de l'année scolaire 2014-2015, le bureau a été fortement renouvelé et la nouvelle équipe remercie tout particulièrement Patricia Bové, qui a laissé sa place de présidente après de nombreuses années de loyaux services.

Présidente : Carole Chevallier
Vice Présidente : CHAVAT Séverine
Trésorière : TERMOZ Stéphanie
Vice Trésorière : CAILLAT Coralie
Secrétaire : DAVID Magali
Vice Secrétaire : CHAVAT Marie-Pierre

Dés la fin de l'année 2014, c'est une équipe motivée qui s'est déjà lancée dans l'organisation de plusieurs manifestions : La vente de pizza, le 15 novembre, qui a de nouveau rencontré un vif succès avec la participation de nombreux parents (merci à tous), la vente de chocolats de Noël et le désormais traditionnel marché de Noël organisé le 12 décembre lors duquel les enfants présentent un spectacle de chants et vendent les objets qu'ils ont confectionnés.

Pour l'année 2015, le loto se déroulera le 3 mars avec comme chaque année de nombreux et très beaux lots sont à remporter.

Enfin, c'est avec beaucoup de plaisirs que parents et écoliers se retrouveront lors de la kermesse où différents jeux seront proposés aux enfants afin de clore l'année scolaire dans la bonne humeur. Le sou des écoles tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui participent à l'organisation et à la réussite de toutes ces manifestations ainsi que les mairies de Serre-Nerpol et Chasselay pour leur soutien.

Carole Chevallier, présidente du Sou

Centre Médico-Social

Le CMS de Vinay a déménagé : 1 rue Paul Martinais – Tél : 04.57.53.11.20
Accueil de public : Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi de 9h00 à 12 h 00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi Accueil téléphonique seulement
Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Assistantes sociales : Sur rendez-vous au .04.57.53.11.20

Conseillère en Economie Social et Familiale : Sur rendez-vous au 04.76.36.38.38

Consultations de nourissons : Sur rendez-vous au 04.57.53.11.20
Tous les mardis matin et 4ème mardi après-midi à Vinay
tous les 1er et 3ème jeudis après-midi à St quentin/Isère

Sage-femme : Sur rendez-vous au 04.76.36.38.38

Puéricultrice : Permanences tous les jeudis matin de 10h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi au 04.57.53.11.20

Campagne de promotion pour la mensualisation de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère

La mensualisation permet aux usagers d'étaler le paiement de leur impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, de leur taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public ainsi que leur taxe foncière et taxes annexes.

C'est un moyen de paiement :
• simple. Automatique, le particulier n'a plus à y penser.
• pratique et souple. Si son impôt augmente ou baisse, il peut jusqu'au 30 juin pour l'année en cours modifier le montant de ses prélèvements ou les suspendre dès qu'il a estimé que le montant de l'impôt dû était atteint.
• Sûr. Il garantit la maîtrise de ses paiements. Il est informé de la date et du montant de ses prélèvements par un échéancier figurant sur son dernier avis d'imposition (ou par courrier selon la période d'adhésion).

Si l'usager adhère avant le 15 décembre 2014, ses prélèvements pourront débuter dès le 15 janvier 2015 et correspondront à 1/10e de son impôt N-1.

ACCA de SERRE-NERPOL

Le bilan de mi- saison

L'ACCA de Serre-Nerpol a délivré 59 permis. La saison 2014/2015 qui est en cours sera, si ce n'est un grand millésime, toutefois un bon cru, surtout pour l'équipe qui chasse le grand gibier.
A l'heure où ces quelques lignes sont écrites (Vendredi 28 novembre), douze sangliers figurent au tableau, et sont passés de vie à trépas dans les coteaux de Carnava et du Paletour. Demain le pied sera fait, et qui sait, il y aura peut-être une battue ? C'est du moins ce que beaucoup de passionnés de la bête noire espèrent.
Jusqu'à présent la chasse la plus animée s'est déroulée le 21 septembre 2014. C'est Gérard avec son griffon bleu de Gascogne, Malo, qui avait trouvé les pieds le matin. Et une battue fut organisée sans délai.
En fin d'après-midi cinq sangliers étaient alignés sur la pelouse devant le local, prélevés respectivement par Lilian Chardon, deux pour Thibaud Serrière, Florian Rousset et Jean-Luc Bourgeat.

Incroyable, il grossit au retour !

Les chiens ont fait partir les sangliers les uns après les autres, c'est le cas de figure idéal. A noter une péripétie peu banale, Basile, le chien de Franck Lambert lançait un sanglier d'une quarantaine de kilos, qui fut tiré et manqué à trois postes différents. Le jeune chien a poursuivi son animal jusque derrière la ligne des fusils, puis le « change » s'est produit. C'est-à-dire que le chien a levé un autre sanglier, beaucoup plus gros, et qu'il a ramené dans l'enceinte.
Jean-Luc Bourgeat a stoppé ce ragot, un mâle de 106 kilos, bien noir et d'une belle morphologie, (grosse tête et petit cul) et dont les grés et les défenses montés sur un écusson ornent désormais le local.

La saison va se poursuivre ainsi jusqu'à la fermeture prévue le deuxième dimanche de janvier, après ce sera la journée des boudins, la date à retenir, **le 18 janvier 2015.**

Selon la formule, désormais consacrée, bonne fête de fin d'année aux tartarins de Serre-Nerpol, et à leurs épouses et à leurs proches, qui les supportent !

Club de La Joyeuse Rencontre

Mais oui, le Club de la Joyeuse Rencontre est toujours d'actualités "malgré son âge" avec ses 26 adhérents au compteur, tous fidèles à nos réunions où chacun apprécie ces moments de détente pour papoter, faire la belote ou un scrabble ou autres jeux en toute convivialité de janvier à décembre.

C'est sur une note festive que nous terminons l'année 2014 comme d'habitude avec la bûche de Noël qui clôture nos réunions de fin d'année et pour cela pas moins de cinq adhérentes ont revêtu le tablier de "Super Pâtissier " pour régaler nos papilles. Papillotes, mandarines et les fruits déguisés d'Arlette étaient aussi de la fête.

En novembre, les membres du club se sont réunis au restaurant "Le Salvérien" pour un succulent repas et comme toutes les années nous fêtons les anniversaires.

Gaby et Paulette qui portent fièrement leurs 90 ans et qui pour rien au monde ne rateraient une réunion.

Suzanne et Dédée qui portent tant bien que mal leurs 85 années et Martine la plus jeune avec ses 60 printemps.

Nous remercions monsieur le Maire et le conseil municipal pour leur subvention annuelle et notre secrétaire Evelyne, Gérard notre employé communal et toutes les personnes qui font du covoiturage pour les membres du club.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une année 2015 pleine de joie et de bonheur.

Andrée Détroyat

Association de Pêche "La Saumonée"

En cette fin d'année, l'association de pêche « La Saumonée » vous souhaite de passer de Joyeuses Fêtes De Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.
Rendez-vous pour l'ouverture en mars prochain.

Le Président

DÉCOUVRONS LES TRÉSORS DU TERROIR

Visite de l'exploitation de Noix de Grenoble de Messieurs Durand par les élèves de l'**Ecole privée Saint-Joseph**, les 15 et 17 octobre

Octobre est là. La chanson dit : « Châtaignes dans les bois, se fendent, se fendent, châtaignes dans les bois, se fendent sous nos pas. » Mais autour de nous, il faudrait chanter : « Les bogues sur les branches s'entrouvrent, s'entrouvrent et les noix par milliers s'abattent sur le sol. »

De tous côtés, on entend vrombir les ramasseuses, gronder les tracteurs secouant les arbres et «bringuebaler» les bennes. Au cours de nos promenades, passant près des fermes, nous percevons le grondement des moteurs et le gargouillement des laveuses, accompagnés du tintement des noix s'entrechoquant les unes les autres.

Jusqu'à présent, nous, les élèves de l'école Saint Joseph, nous n'avons été que les spectateurs lointains et quelque peu indifférents de toute cette activité fébrile qui pourtant nous environne. Mais voilà que notre intérêt est subitement éveillé par la visite guidée du système de lavage et de tri des noix de nos voisins : Messieurs Alain et Bruno Durand. D'aucuns pourraient nous dire : « Vous auriez pu trouver tous les renseignements concernant le conditionnement et l'histoire de la noix sur Internet ! » Sans doute, mais cela aurait été bien froid et sec, tandis que se l'entendre dire de vive voix par un homme du terroir qui en vit depuis son enfance, cela marque bien mieux et est beaucoup plus convivial et convaincant.

Voulez-vous connaître les secrets et les richesses de notre patrimoine ? Alors nous vous conterons ce que nous avons ouï dire. La noix de notre région a obtenu l'appellation « Noix de Grenoble » et le label A.O.C. en 1938. Depuis quelques années, ce label a été commué en I. G. P (Identification Géographique Protégée). Le territoire de la noix de Grenoble s'étend de Pontcharra à Romans, mais c'est Vinay qui en est le centre. Du fait de sa haute qualité gustative, la noix de Grenoble détient le 1er rang sur le plan régional (avant le Périgord). Sur le plan européen, elle peut faire compétition avec l'Italie, la Grèce.... Sur le plan mondial, la France, produisant environ 38 000 tonnes de noix par an, arrive en 7ème position ; elle peut donc avoir tout de même bonne contenance vis-à-vis des Etats-Unis qui produisent environ 400 000 tonnes, mais dont le mode de plantation des arbres et le séchage accéléré et intensif influent sur la finesse gustative des noix qui prennent un goût « cacahuète ». Cependant quelques soient les pays producteurs, le marché de la noix dépend aussi de la hausse ou de la baisse du dollar, de l'euro ou du peso ! Mais c'est la Chine qui, avec ses 700 000 tonnes, détient le 1er rang.

Après ce tour d'horizon, revenons chez nous.

Dans la région, il y a trois variétés principales (qui d'ailleurs sont les seules admises pour bénéficier du label IGP) : 1° la Franquette (du nom de M. Franquet), de forme oblongue : elle est actuellement la plus répandue ; 2° la Parisienne (du nom de M. Paris), assez ronde; 3° la Mayette (du nom de M. Mayet), très ronde et même aplatie à la base; elle est beaucoup moins commune et tend même à disparaître. Tous les noyers cultivés sont des noyers greffés. Les porte- greffes sont de deux sortes : la Nigra, greffée sur tige, et la Régia, greffée sur scion (au départ des racines). Auparavant, en plus des 3 variétés précitées, les cultivateurs utilisaient, comme arbres pollinisateurs, une 4ème variété, la Mélanèse, dont la floraison est un peu plus précoce et abondante. Dans chaque champ, ils plantaient un arbre de cette variété à l'endroit le plus exposé au vent, car le noyer

est pollinisé non par les abeilles mais par le vent, et c'est donc par cet arbre que tout le champ était pollinisé. Actuellement, cette méthode tend à disparaître.

Maintenant, penchons- nous sur les noix ramassées.

Les noix sont commercialisées sous plusieurs formes : entières, en noix de table ou en cerneaux, après émondage. De cette opération (l'émondage), sortent trois catégories de produits : les cerneaux blancs, les arlequins, l'huilerie. **Auparavant**, tout le travail **d'émondage** était fait principalement l'hiver, à la veillée, par des personnes retraitées; mais l'enjeu économique et la mauvaise compréhension de certains ont supprimé cette activité solidaire, et généralement amicale, d'une génération envers l'autre. **De nos jours**, l'émondage est fait par des entreprises spécialisées. Certains producteurs avaient, il est vrai, tenté de faire faire ce travail en Roumanie par les prisonniers de ce pays, mais le poids de coques recueillies ne correspondant pas au poids de cerneaux escompté, les relations ont été rompues. D'autres entreprises se spécialisent dans la confection de l'huile. Pour l'huile de noix, il n'y a pas de pression à froid mais seulement des pressions à chaud. Les **noix émondées** sont brisées puis chauffées de manière à obtenir une pâte qui est ensuite pressurée afin d'en extraire toute l'huile. Tout l'art de cette opération consiste dans le fait de faire chauffer les noix autant que, pas plus que ! Car la pâte trop chauffée, l'huile extraite aura un goût ranci ou grillé ; insuffisamment chauffée, la pâte ne donnera pas toute l'huile qu'elle pourrait. Voilà pour la théorie.

Maintenant, passons à la pratique. Nous nous avançons davantage, et observons tout d'abord le système **de lavage**.

Sur la benne inclinée, un élévateur est installé ; il emmène les noix mêlées de bogues, de lichen, de terre, de mousse... dans un premier cylindre où, grâce au mouvement giratoire, le plus gros de la terre, des branches, des pierres... est ôté.

Suivent **deux laveuses**, elles aussi animées d'un mouvement de rotation. La 1ère, constituée, comme la 2nde, d'un treillis métallique, finit d'ôter terre, mousse, pierres...

La seconde, grâce à un apport d'eau abondant, fait subir aux noix l'ultime lavage. Toutes ces machines sont reliées entre elles par des élévateurs qui acheminent les noix de manière régulière et continue. **A la sortie de la deuxième laveuse**, les noix, toujours sur un tapis roulant, passent sous les yeux attentifs d'une personne qui ôte les branchettes récalcitrantes ou les noix encore dans leur bogue verte et non fendue. De là, elles glissent dans une grande trémie de stockage, à l'abri sous le hangar.

Rentrons donc dans le hangar pour continuer notre découverte. De la trémie du stockage, sort une nouvelle chaîne pouvant fonctionner indépendamment de la chaîne du lavage : c'est la **chaîne du tri**. Elle débute par une « table » fortement éclairée sur laquelle, mues par un tapis roulant, les noix s'avancent lentement sous les yeux de personnes retirant toutes les noix susceptibles d'être véreuses, cassées... De là, les bonnes noix sont conduites dans une **calibreuse** qui laisse tomber dans des chariots toutes celles ayant moins de 28 mm de diamètre, et déverse les autres dans un élévateur qui les monte jusqu'au niveau du séchoir s'étendant à environ 4m au-dessus de nos têtes.

Et là-haut, où vont les noix ? Montons voir. Nous accédons au séchoir par un escalier, et là, nous constatons que les petits godets de l'élévateur se déversent, avant de redescendre en boucle, sur un autre tapis roulant se délestant dans un silo au fond muni d'une grille conique.

Un deuxième silo, identique au premier, se trouve à côté. Ainsi, quand l'un est plein, le propriétaire peut déplacer le tapis roulant et emplir le deuxième. Ces **deux silos** servent au séchage, aussi sont-ils reliés à une chaudière à bois qui propulse, sur les noix disposées en « trois étages » dans chaque silo, de l'air chaud afin de réduire le temps de séchage et d'éviter tout brunissement de la chair. L' « étage» du bas est vidé dés qu'il est sec, alors l' « étage » supérieur descend et continue ainsi de sécher. Après cette opération, on peut recharger le silo par le haut, et le processus recommence ainsi de suite jusqu'au séchage complet de toute la récolte. Les petites noix, elles, ne sont pas séchées de manière accélérée dans les silos. Elles sont étendues en une couche peu épaisse sur le séchoir.

Voilà, nous avons tout vu. Mais avant de partir, Mr. Durand nous casse à chacun une noix. Elles sont succulentes ! L'une de nous, au retour, remarquait : « N'étant pas de la région et n'ayant donc pas souvent l'occasion de manger des noix, je ne les appréciais pas beaucoup. Mais celle-ci était si bonne que je crois que, maintenant, je les apprécierai ! ». Un grand merci à Mr. Durand qui, bien que « ultra-occupé », a pris de son temps pour nous expliquer, de manière simple et agréable, le fonctionnement de son installation et l'historique de la noix de Grenoble.

Compte-rendu réalisé par la classe de 3ème et saisi à l'ordinateur par Blandine, Thérèse et Eulalie.

La Mission Locale aussi fait sa rentrée ! En dehors des entretiens individuels avec une conseillère, plusieurs ateliers sont d'ores et déjà programmés pour les jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire.

Que vous soyez à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet professionnel, d'un logement ou que vous ayez quelques soucis de santé, de budget,... la Mission Locale vous propose de participer à différents ateliers. Chaque semaine : Tous les mardis matin : un atelier « Information sur le Service Civique » est organisé. Tous les mardis après-midi : un atelier technique « Prospection emploi » vous est ouvert. Objectifs : Boostez votre CV et votre lettre de motivation, contactez avec succès les employeurs et décrochez un entretien !

Programme de décembre

Mercredi 18 matin à St Marcelin, jeudi 19 matin à Pont en Royans et après-midi à Vinay : Pause santé Prévention avant les fêtes

Jeudi 19 après-midi : simulations d'entretien d'embauche avec des chefs d'entreprise seniors

D'autres ateliers seront mis en place d'ici décembre. Pour vous tenir informé en temps réel, rendez-vous sur Facebook. Tous ces ateliers sont gratuits. Il vous suffit de vous inscrire auprès de Karine à l'accueil de la Mission Locale ou au 04 76 38 83 42.

A découvrir : les décors miniatures de la nouvelle exposition au Grand Séchoir de Vinay !
(Mathilde Garnier)

Depuis le 20 septembre, vous pouvez admirer lors de vos visites au Grand Séchoir l'œuvre de **Maria JALIBERT :** une collection de noix parées d'insolites décors. Un exercice de miniaturisation extraordinaire qui accompagne harmonieusement les récits de voyages d'Hyppolite Podilarius (d'après l'album du même nom).

Hyppolite, voyageur infatigable parcourt le monde et capture ses aventures. Il emporte avec lui, des carnets, quelques crayons et en souvenir, le joli sourire de Céleste. Tout au long de son périple, il lui envoie des nouvelles... glissées à l'intérieur de coquilles de noix !

Dans l'espace permanent, des films d'archives sur la culture des noix au début du 20ème siècle, une magnifique réplique d'une commode en noyer des ébénistes Hache (confectionnée par les ateliers Guttin) et une nouvelle borne interactive, font leur entrée pour tout savoir sur la filière nucicole... A découvrir sans hésitation !

Le Grand Séchoir-Maison du Pays de la Noix, 705 route de Grenoble, 38470 VINAY
Tél 04 76 36 36 10, info@legrandsechoir.fr, http://www.legrandsechoir.fr/

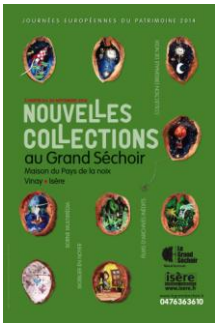

Foyer Rural

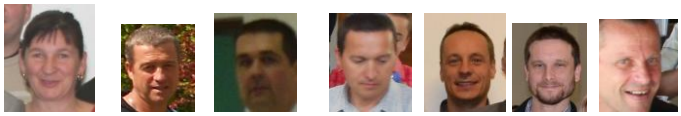

Sylvie Caillat, la présidente et son équipe vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Noël et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2015

Service-public.fr : attention aux courriels frauduleux utilisant le logo du site

Service-public.fr, le site officiel de l'administration française, met en garde contre l'envoi de courriels frauduleux utilisant le logo du site. Soyez vigilant, ces courriels n'émanent pas de Service-public.fr. Il s'agit vraisemblablement d'une manœuvre frauduleuse pour inciter les internautes à livrer leurs données personnelles (carte d'identité, passeport, permis de conduire) pour obtenir le remboursement de somme d'argent. Service-public.fr ne demande pas d'argent, n'en rembourse pas et ne cherche jamais à recueillir des coordonnées bancaires. Attention à ces pratiques d'escroquerie en ligne, appelées « hameçonnage ». Il s'agit de manœuvre frauduleuse pour vous inciter à livrer des données personnelles.

D'une manière générale, prenez garde lorsque vous recevez un message électronique où l'expéditeur :

- vous demande de l'argent ou propose de vous rembourser une somme d'argent,
- cherche à recueillir des informations personnelles (coordonnées bancaires, état-civil...).

En cas de doute sur l'origine des messages reçus, ne répondez pas aux courriels et détruisez les immédiatement. Si vous avez déjà répondu à un message frauduleux en donnant vos coordonnées bancaires, vous devez avant tout faire opposition auprès de votre banque.

Vous pouvez signaler ces escroqueries sur la plateforme « Pharos » (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) accessible sur le site www.internet-signalement.gouv.fr.

Jeunes dès 16 ans

Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Le site de la commune :

www.serre-nerpol.sud-gresivaudan.org

Le Journal de Serre-Nerpol est édité par
la commune de Serre –Nerpol, Isère en 134 exemplaires
Directeur de Publication : Alain Rousset
Réalisé par : Michel Boutry, Mathilde Garnier, Thibaud Serrière,
Catherine Ageron, Evelyne Serrière

Le lundi 12 mai 2014, M. Gérard Cotte, un artiste peut être encore peu connu mais doué d'un talent indéniable, vient nous montrer l'art qu'il pratique :

La sculpture à la Tronçonneuse

Auriez-vous pensé,
En admirant
Ce charmant
oratoire qu'il
A été fait à coups
De
tronçonneuse ?!!
Et cependant, il en
Est ainsi.

Première étape : le traçage du rectangle initial

La forme
extérieure est
Donnée, il
s'agit de faire
L'intérieur …
Ici, l'artiste
trace le
contour
Intérieur…

….avant de plonger hardiment Dans le cœur de la masse pour le taillader en tout sens et pouvoir ainsi l'évider.

Le gros du travail est achevé mais c'est alors que commence l'opération la plus délicate : les finitions qui demandent
Une maîtrise absolue des vibrations et soubresauts de la tronçonneuse.

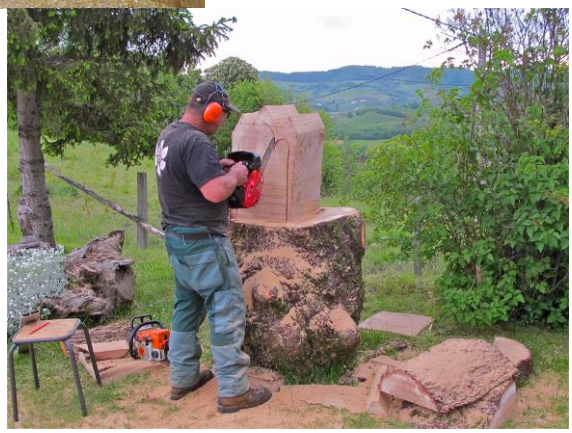

Voici la panoplie des instruments de l'artiste

Un petit regard en arrière afin de mieux Saisir la technique pour évider la pièce